



Couplevie

# Couple'Village

Journal d'information mensuel de Coublevie  
Janvier 2023



Coucher de soleil au Neyroud

## VOEUX DU MAIRE



Chères Coublevitaines,  
chers Coubleviteains,

Nous souhaitons tout d'abord vous transmettre nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année qui démarre. Cette période de l'année est importante: le temps du bilan d'abord, puis le temps de la projection vers l'avenir. Et l'année qui s'achève est une année

bien particulière. Une année qui nous a obligé, tous, à ouvrir les yeux : guerre en Ukraine, crise énergétique, guerre économique et crise climatique. Un nouvel ordre du monde se dessine, qui bouscule nos certitudes, et remet en cause nos acquis, notre façon de vivre.

Les années à venir nécessitent de faire des choix, de porter au mieux les projets qui font sens. A l'école, au sein des associations, dans les quartiers, dans nos entreprises, dans nos familles, à la mairie, nous sommes tous concernés, tous engagés. Et, si l'engagement exige du temps, voire du sacrifice et de l'abnégation, il nous permet également de nous dépasser, de renouer avec la vie, d'accomplir ce qui nous tient à cœur, de renforcer le sens du collectif.

En regardant rétrospectivement ce qui a illustré, sur la commune, l'année 2022, j'ai le sentiment que cette envie, cette nécessité d'engagement s'est encore davantage révélée. L'année 2022 a été celle des retrouvailles, du lien social renoué. Elle a vu fleurir

et s'épanouir de nouvelles initiatives : la création du verger associatif avec Couple'Fruit, un BlablaBar régulièrement de sortie grâce aux énergies de deux nouvelles associations, le bar associatif Scoblaviu et l'association franco-ukrainienne FreePeople, un nouveau rendez-vous festif avec la fête de la rentrée, les premiers cafés des aidants organisés par le CCAS de Coublevie.... Et l'année 2022 a vu naître une mobilisation coublevitaine en soutien à l'Ukraine remarquable. Je tiens à remercier tous ceux qui se sont investis au jour le jour dans ces projets, dans ces actions : bénévoles, agents communaux, élus....

L'année 2022 a également vu se matérialiser et se développer de nombreux projets municipaux : la 1ère phase du cœur de village avec la halle Charminelle et le parc d'Orgeoise, les nouveaux vestiaires de la Dalmassière, le rachat du Couvent des Dominicains et de son parc, le projet école maternelle qui avance, la révision du Plan Local d'Urbanisme, le projet de rénovation du Parc Paul Martel et du Bois du Roux, l'installation du Conseil Municipal des Enfants, les premiers aménagements de sécurité des déplacements, et bien d'autres encore.... L'année à venir va nous permettre de continuer dans cette dynamique, d'affiner et de concrétiser les projets et, je l'espère, d'accompagner de nouvelles initiatives citoyennes.

Je vous invite à partager notre bilan et à découvrir les actions et projets en cours lors des vœux de l'équipe municipale le 13 janvier prochain. Nous espérons que vous viendrez nombreux !

Adrienne Pervès, Maire de Coublevie

## ○ Agenda - Vie municipale et locale ○

Janvier		
13/01 - 19h	Salle Communale	Vœux du Maire et de l'équipe municipale
16/01 - 14h-15h30	Mairie	Café des aidants, sur inscription
27/01 - 20h	Salle Communale	Conseil Municipal
28 et 29/01	Salle Communale	Week-end théâtre - Sourires Retrouvés

### Vœux du Maire et de l'équipe municipale, vendredi 13 janvier à 19h, salle communale

Nous vous invitons tous à nous retrouver pour partager un bilan des 2 premières années de mandat, et discuter des perspectives pour les années à venir. Les vœux seront suivis d'une collation.

### Le café des aidants du CCAS de Coublevie, lundi 16 janvier de 14h à 15h30, à la Mairie

Qu'est-ce qu'un aidant ? Un aidant familial ou aidant naturel désigne une personne venant en aide à une personne dépendante et/ou handicapée faisant partie de son entourage proche.

Le CCAS de Coublevie propose des rencontres entre aidants sous un format groupe de parole. Un moment pour partager et échanger sur votre vécu avec vos pairs...

Places limitées et sur inscription auprès de Vanessa Clément - Tel : 04 76 67 94 25 - Mail : v.clement@coublevie.fr

Des permanences sont proposées en mairie régulièrement : permanences Architecte Conseil, Avocat et Médiation. Pour connaître les prochaines dates de permanence, consultez le site web de la commune. Sur RDV au 04 76 05 15 39.

### Sourires Retrouvés - Week-end théâtre, samedi 28 et dimanche 29 janvier à 20h30, salle communale

L'association « Sourires Retrouvés » venant en aide aux enfants du Cambodge, organise son traditionnel week-end théâtre les 28 et 29 janvier 2023. à la salle communale de Coublevie.

- Le samedi 28 janvier, à 20H30 « Rendez-vous dans 10 ans » jouée par « Le théâtre arrive » Il s'agit d'une bande de copains, qui se donnent rendez-vous 10 ans après leurs études. Le public suit leurs retrouvailles... Ont-ils changé ?
- Le dimanche 29 janvier, la programmation du spectacle est en cours de finalisation, vous aurez plus d'information prochainement.

Entrée 10.00 Euros - 17 euros les deux séances - gratuit pour les moins de 12 ans

Buffet - Buvette

Le bénéfice de cette manifestation permettra le financement d'un centre d'accueil pour les enfants défavorisés de Sihanoukville au Cambodge.

Nous vous attendons nombreux.

Renseignements au 06 26 93 77 15

## ○ Vie Communale ○

### Des nouveaux commerçants sur le marché !!!

**La fromagerie de la Sure prend place sur notre marché hebdomadaire du samedi :** Joséphine et Damien Dorne, récemment installés à St Etienne de Crossey, nous font découvrir leurs spécialités de fromages de chèvre. Ils étaient présents au marché de Noël et les samedis suivants de décembre.

Ils seront encore sur le marché le 7 janvier puis feront une pause jusqu'à début mars pour laisser les mamans nourrir leurs petits chevreaux.

**Dès le 14 janvier 2023,** venez déguster les spécialités de **cuisine traditionnelle indonésienne du food-truck « on Nems ça »**, qui sera présent tous les samedis matin.

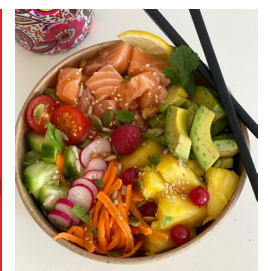


Retenez déjà les produits phares : les nems (loupia), les « bakpao » (petits pains fourrés), les « dadar gulung » (crêpes fourrées à la noix de coco) et découvrez chaque semaine un plat traditionnel.

### Et un nouveau food-truck « Bowls truck » les vendredis soir à partir du 13 janvier

Aurélien vous fera découvrir ses **pokés bowls variés, fabriqués exclusivement** avec des produits frais variant au fil des saisons, avec une nouvelle recette chaque mois. Vous pourrez le retrouver tous les vendredis soir à partir du 13 janvier entre 19h et 21h sur la place du 19 mars (place du marché).

Vous pouvez dès maintenant découvrir les produits sur le site : <https://bowls-truck.eatbu.com> et pourrez par la suite **passer vos commandes la veille pour le lendemain ou l'après-midi pour le soir.**



## Information spéciale Neige

### Déneigement – qui fait quoi ?

La période hivernale pointant le bout de son nez, voici quelques rappels sur les responsabilités de chacun pendant les épisodes neigeux (Code civil):

- **Seules les voies dites communales sont déneigées par la commune.** Le département est en charge des routes départementales.
- **Sur le déneigement des trottoirs et cheminements piétons :**
  - Il incombe à la commune de **déblayer les voies vertes, les trottoirs et les cheminements piétons bordant les équipements et espaces publics communaux.** A ce titre, c'est au département de déblayer devant le collège, et au Pays Voironnais devant le gymnase route de Saint Jean.
  - **Chaque Coubleviteain est responsable de déblayer et déverglacer la partie de trottoir longeant sa propriété.** Il en va de la sécurité de tous, notamment des enfants se rendant à l'école ou au collège. Nous sommes conscients de la difficulté de déneiger les trottoirs après le passage du chasse-neige. Néanmoins, si chacun d'entre nous réussit à dégager un passage, même étroit, la sécurité des piétons sera garantie. **N'hésitez pas à vous entraider entre voisins !**

Comptant sur votre civisme et votre responsabilité. Pour information: le non-respect de cette obligation est passible d'une amende de 38€.

### Quelques informations sur le salage

**Le sel est la solution la plus utilisée pour faire fondre la neige et la glace accumulées sur les chaussées. Cependant, pour une efficacité optimale, certaines règles sont à respecter. Alors, à quel moment faut-il agir ?**

Il est inutile de saler trop longtemps à l'avance. L'idéal est d'effectuer le premier salage juste après la pointe de congélation du soir (c'est-à-dire lorsque les températures deviennent négatives). L'action du sel est de courte durée et doit être renouvelée fréquemment car à mesure que la glace fond, la concentration de sel diminue. Ce processus fonctionne correctement jusqu'à une température de -10°C. Au-delà, les engins déversent alors un mélange de sel et de pierres fines pour donner au sol une meilleure adhérence.

Enfin, le salage gagne en efficacité sur les voies avec du passage fréquent (piétons ou voiries). L'action mécanique du passage permet de garantir son action.

### Rappel : La visite aux aînés aura lieu fin février/début mars !

Pour la 3ème année consécutive, les membres du CCAS, secondés par les élus, se rendront chez les Coubleviteains/es de 78 ans et plus fin février/début mars. Ce sera l'occasion **d'échanger sur vos besoins, vos attentes, vos idées et de vous offrir un petit cadeau.**

### Recensement militaire

Tout jeune, de nationalité française, doit se faire recenser l'année de ses 16 ans dans les 3 premiers mois qui suivent son anniversaire.

#### Le recensement militaire est obligatoire.

Cela vous permet :

- d'obtenir une attestation de recensement. Avoir cette attestation est obligatoire pour s'inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Baccalauréat, ...) ou un concours administratif en France.
- d'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Avoir participé à la JDC ou en avoir été exempté, est obligatoire pour s'inscrire à partir de l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Baccalauréat, ...), à un concours administratif ou à l'examen du permis de conduire en France.
- d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans. Vous pourrez voter dès l'âge de 18 ans, sans avoir d'autres démarches à effectuer (sauf en cas de déménagement notamment).

Vous pouvez vous faire recenser :

- soit en ligne en vous connectant à votre compte FranceConnect
- soit en mairie le vendredi matin sur rendez-vous le vendredi matin (04 76 05 15 39)

Dans les 2 cas, vous devez fournir les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour



Pour plus d'informations connectez-vous sur le site du service public en précisant : "recensement militaire"

### Record absolu, la collecte du Téléthon à Coublevie a atteint la somme de : 11055€ !!

Un grand merci à tous les Coubleviteains pour leurs dons et pour leur participation aux activités proposées par les associations partenaires du Comité des fêtes à savoir: L'Atelier Bois, le Cyclo club, Coublevie Accueil, le club Soleil Couchant, Forme et Vitalité, Qi Qong, Scoblaviu, Les Vieilles Soupapes, Art et Sculpture et le Comité des fêtes.

C'est grâce à vous et à votre mobilisation que nous avons obtenu un tel résultat BRAVO ET MERCI POUR L'AFM.

## Alerte santé monoxyde de carbone : comment prévenir les intoxications ?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année près de 4 000 foyers en France, entraînant une centaine de décès. Il peut être émis par **tous les appareils à combustion** : chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée.

Pour éviter les intoxications, voici quelques réflexes essentiels :

- Faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.
- Veillez à une bonne aération et ventilation de votre logement tout au long de l'année.
- Respectez les consignes d'utilisation de vos appareils à combustion.
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, four, brasero, barbecue, etc.
- Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

En savoir plus : <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/monoxyde-de-carbone>

**GAZ INVISIBLE ET INODORE, LE MONOXYDE DE CARBONE PEUT ÊTRE MORTEL**

**POUR ÉVITER LES INTOXICATIONS**

**AÉRER TOUS LES JOURS**

**INTERDIT EN INTÉRIEUR**  
Groupe électrogène, barbecue et brasero à installer en dehors du logement

Chauffage d'appoint non électrique  
**2H MAXIMUM EN CONTINU**

Tous les ans, faites vérifier vos appareils de chauffage et chaudière par un professionnel.

N'utilisez jamais vos appareils de cuisson pour vous chauffer.

### Zone "petites annonces"

#### Stage de danse en Solo et Kizomba les 7 et 8 janvier 2023

Pour bien commencer l'année 2023, le Club de Danse propose un stage ouvert à tous, les samedi 7 et dimanche 8 janvier 2023 de 9 h 30 à 17 h.

Venez découvrir la kizomba et apprendre des chorégraphies de danse en solo sur des musiques actuelles, dans une ambiance décontractée et studieuse, avec Loren et Christophe...

Inscription obligatoire.

Tarif des cours : 120 € pour le week-end  
[www.stagededanse.net](http://www.stagededanse.net)

Plus de renseignements au 06 73 84 27 61  
ou [contact@clubdedanse.net](mailto:contact@clubdedanse.net)

#### REVELEZ LE/LA PHOTOGRAPHE QUI EST EN VOUS

Vous souhaitez partager vos meilleures photos dans votre Coublevillage ? N'hésitez pas à les partager en les envoyant à [communication@coublevie.fr](mailto:communication@coublevie.fr).

#### Médecins : Garde d'urgence libérale

Les médecins généralistes libéraux assurent pour Coublevie, une garde d'urgence libérale de 20h à 24h au Centre Hospitalier de Voiron à proximité des urgences. Le 15 est à composer dans tout les cas, 7 jours/7

#### Infirmiers

La liste des infirmiers et infirmières de Coublevie est disponible sur [www.couplevie.fr](http://www.couplevie.fr) « Coublevie pratique » - Rubrique « santé »

#### Pharmacies

Trouver au quotidien une pharmacie de garde. | Téléphone : 0 825 74 20 30 | Internet : <https://www.servigardes.fr/pharmacies/15844/38500>

#### Dentistes

Les permanences sont disponibles sur répondeur au 04 76 00 06 66

Si vous avez des informations à faire paraître dans les publications de la mairie, merci d'envoyer les éléments à l'adresse : [communication@coublevie.fr](mailto:communication@coublevie.fr) au plus tard le 15 de chaque mois.

Adresse postale : BP2, 38500 Coublevie  
Tél : 04 76 05 15 39 | site internet : <http://www.couplevie.fr>  
Directrice de la publication : Adrienne Pervès - Maire  
Réalisation graphique : Ambre Mischis - a•echo  
Crédits photos : Mairie de Coublevie, Unsplash (nati-melnichuk, erwan-hesry, erin-mckenna)  
Dépôt légal à parution - Imprimerie du Pont de clair, 38640 Claix  
Ne pas jeter sur la voie publique - **Imprimé sur papier recyclé**